

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-238

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr Thierry MERLAND, entreprise TMAE afin de réaliser des travaux de nettoyage de la façade du 25, Place du Général de Gaulle à WORMHOUT,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur l'emplacement contiguë au PMR face au 25, Place du Général de Gaulle, et ce, **le lundi 15 septembre 2025 de 7h à 18h**.

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire temporaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 11 septembre 2025

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 11/09/2025

Le Maire,

David CALCOEN

